

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon -28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermenonville.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance ordinaire du 08 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit février, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Pivert, Bayon, Mme Coudray, M. Gille, Mme Antongiorgi.

Absents excusés : M. Destouches (pouvoir à Mme Antongiorgi), Mme Chevallier (pouvoir à M. Bayon), M. Rousseau, Mme Loisel, M. Mabrouk, Mme Chupin, M. Feller.

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Secrétaire de séance : Monsieur Gille.

COMMERCE LOT 5/Electricité : Avenant n° 1.

Délibération n° 2019-08/0802019

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 du lot 5/Electricité pour un montant de 5 559,75 € HT.

COMMERCE LOT 6/Chauffage-VMC-Plomberie sanitaire : avenant n° 1.

Délibération n° 2019-09/08022019

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 du Lot 16/Chauffage-VMC-plomberie sanitaires pour un montant de – 2 915,63 € HT.

RÉNOVATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE :

Demande de subventions (DETR auprès de la Préfecture et FDI auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Délibération n° 2019-10/08022019 et Délibération n° 2019-11/08022019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter des subventions auprès de la préfecture au titre de la DETR 2019 et du FDI auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de la salle du Conseil municipal.

	Montant HT €	Montant TTC €	Subvention DETR (20%)	Subvention FDI (30%)	Auto- financement €
Achat matériaux de peinture	547.56	657.07			
Achat des rideaux	391.33	469.30			
Achat de la vitrine	3 402.40	4 082.88			
Remplacement de la chaudière	10 719.56	12 863.91			
Travaux électricité	692.55	831.06			
TOTAL	15 753.40	18 904.08	3 150.68	4 726.02	11 027.38

Demande de participation financière pour un voyage scolaire du collège de Gallardon.

Délibération n° 2019-12/08022019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une participation financière de 70 € pour le voyage qu'un collégien effectuera du 28 avril 2019 au 4 mai 2019 en Angleterre.

COMPTE RENDU DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS.

- **CC des Portes Euréliennes d'Ile de France**

Bac à déchets verts

Monsieur le Maire indique que le bac à déchets verts installé chemin latéral va être retiré la semaine prochaine en raison de son état de dégradation avancé. Il ne sera pas remplacé.

- **SIVOS**

Monsieur Pivert indique que suite aux intempéries de cet hiver, le SIVOS met en place un système d'information des parents d'élèves. Des SMS seront envoyés en cas de suppression des cas scolaires à compter du mois de mars.

- **Travaux de la salle de la mairie**

La salle de la mairie sera indisponible jusqu'au 30 mars 2019. Elle est en cours de rénovation. Les travaux sont réalisés par notre employé communal.

Séance levée à 21 h 40

**Le Maire,
Bernard MARTIN**

INFORMATIONS DIVERSES

BIBLIOTHEQUE

Les kamishibai à la bibliothèque.

Le premier samedi de chaque mois, nous invitons les enfants de 3/7 ans à venir découvrir les kamishibai (théâtre d'images japonais) à la bibliothèque de Yermenonville à 11 h 15.

Notez dès maintenant les prochaines dates :

- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 2 juin

Heures d'ouverture :

le mardi de 16 h 45 à 18 h 30

le samedi de 11 h 00 à 12 h 30

INSCRIPTIONS SCOLAIRES A L'ÉCOLE MATERNELLE – RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2019

Les inscriptions se dérouleront au bureau du SIVOS :

Du 11 mars au 12 avril 2019

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Permanence le jeudi après-midi de 14h00 à 16h30

ATTENTION : se munir impérativement des originaux et des photocopies des pièces suivantes (aucune copie ne sera effectuée au bureau du SIVOS).

- Fiche d'inscription à télécharger sur le site internet (www.sivos-gallardon.com)
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne venant inscrire l'enfant
- Photocopie du carnet de santé pages vaccinations (DT Polio)
- Photocopie du livret de famille (pages parents/enfants)
- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans un autre établissement l'année passée.

Si votre enfant déjeune à la restauration scolaire et si vous n'optez pas pour le paiement en ligne, se munir :

- D'un RIB
- De l'autorisation de prélèvement à télécharger sur notre site.

Si votre enfant prend les transports scolaires, se munir :

- Formulaire d'inscription SIVOS renseigné, daté et signé
- 1 photo d'identité

Le coût des transports scolaires (maternelle, primaire et collège) : 25 € par enfant, 50 € maximum par famille pour 2 enfants et plus.

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.